

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du
Vendredi 12 décembre 2025

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de M. MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Monsieur Thierry KOVACS
- Madame Michèle CEDRIN

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur Régis VIALLATTE, suppléant de M. TEIL – CC EBER
- Monsieur Jean-Louis COPIN, Secrétaire général – Sous-préfecture de Vienne,
- Madame Caroline MUSCELLA, cheffe de projet foncier économique stratégique - REGION AURA
- Madame Anne-Sophie DELOCHE, Directrice en charge du développement - CC EBER
- Madame Aurélie FORCHERON, Responsable du département aménagement - CNR
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,
- Madame Caroline VACHAL, Responsable communication et concertation – INSPIRA,
- Monsieur Thierry DENARIE, Chargé de développement économique territorial – INSPIRA.

Monsieur Thierry KOVACS, Président du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

- **Monsieur Régis VIALLATTE** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 11 septembre 2025 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rapporte les décisions prises par délégation.

Il lance ensuite le projet de délibération inscrit à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Projet de délibération 2025/617 - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Conformément à l'article L. 5722-1 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes ouverts, et à l'article 8-1 des statuts du Syndicat Mixte, un débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, annexé au présent document, expose de manière détaillée :

- Le contexte économique général et les orientations du projet de loi de finances 2026 ;
- L'analyse financière rétrospective du Syndicat Mixte entre 2019 et 2024 ;
- La situation financière prévisionnelle à fin 2025 ;
- Les dépenses et recettes attendues pour 2026 ;
- Les besoins de financement liés à la concession d'aménagement et aux travaux conduits par Isère Aménagement ;
- La trajectoire du Pacte fiscal 2023-2035 ;
- Ainsi que les évolutions réglementaires et financières susceptibles d'influer sur le projet.

Ce rapport pose ainsi le cadre dans lequel s'inscrira l'élaboration du Budget Primitif 2026 et permet au Comité syndical de disposer d'une vision d'ensemble, à la fois financière et stratégique, pour aborder l'année à venir.

Il est proposé au comité syndical de :

- *Prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2026 a bien eu lieu conformément aux textes en vigueur ;*
- *Prendre acte du rapport présenté ;*
- *Autoriser, Monsieur le Président, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

Projet de délibération 2025/618 - Convention de mise à disposition de personnel de la communauté de communes EBER au Syndicat mixte

Suite au départ de la Responsable finances et gestion le 13 octobre et en attendant son remplaçant au poste, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône propose de mettre à disposition du Syndicat mixte son agent, Christelle MOSCA. Cette mise à disposition vise à permettre au Syndicat mixte de bénéficier de l'expertise de l'agent désigné en matière de gestion de la paye et de conseil en comptabilité. Cette mise à disposition couvre la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026.

Il est proposé au comité syndical de :

- Approuver la convention de mise à disposition de Mme Christelle MOSCA, adjoint administratif Principal 1^{ère} classe, au Syndicat mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise-Sablons, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 ;
- Acter que le Syndicat mixte remboursera à la Communauté de Communes le montant de la rémunération et des charges sociales de Mme MOSCA, ainsi que les frais de déplacement ;
- Autoriser, Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Projet de délibération 2025/619 - Adhésion au contrat cadre du Centre de gestion de l'Isère pour la fourniture, la gestion et la livraison des titres restaurants au Syndicat mixte – Contrat pour la période 2026-2029

Le contrat cadre de fourniture des titres restaurants actuel arrive à échéance au 31/12/2025. Un nouveau contrat cadre, avec la société PLUXEE, a été engagé par le Centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans. Le comité syndical a donné son accord en séance du 03/03/2025 (délibération n°2025/582) pour que le CDG38 mène cette consultation.

Cette nouvelle adhésion ne modifie pas les conditions fixées initialement (délibération 2023/509 du 06/04/23) : la valeur faciale des titres reste la même et le montant de la participation employeur également.

Il est proposé au comité syndical de :

- Adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;
- Autoriser, Monsieur le Président, à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion du syndicat mixte à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Adopté à l'unanimité

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 14h15.

Le Président,
Thierry KOVACS



Le secrétaire de séance
Régis VIALATTE



